

Séance du Conseil Municipal du 26 avril 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six du mois de avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, sur une convocation du 19 avril deux mille onze, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

présents : 09

Présents : Mmes, Domont, Bove

MM. Carment, Cauchois, Dutilloy, Lévêque, Malaval, Langlois, M. Wilkins

Absentes excusées : 02

Absentes excusées : Mmes Ogier, Paillard.

Secrétaire de séance : M. Dutilloy Yannick

Monsieur le Maire rappelle que le procès verbal de la séance précédente a été envoyé à chaque conseiller.

Aucune observation n'étant présentée en séance, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 4 mars 2011.

DÉLIBÉRATION N°13/2011 **COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - EAU**

Ce dernier présente :

✓ **Pour la section de fonctionnement**

- Recettes : 11 957.23€

- Dépenses : 0

Soit un excédent de fonctionnement de 11 957.23€

✓ **Pour la section d'investissement**

- Recettes : 0

- Dépenses : 16 049.75€

- Restes à réaliser : 4 000€

Soit un déficit de clôture pour l'année 2010 de -4 092.52€, auquel il faut ajouter les restes à réaliser au 31 décembre 2010 d'un montant de -4 000€, auquel il faut ajouter le résultat reporté 2009 de +35 972.64€ en fonctionnement et +23 477.58€ en investissement. Soit un excédent de clôture global de 51 357.70€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte administratif 2010 du service de distribution d'eau potable et d'assainissement ainsi établi.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°14/2011 **COMPTE DE GESTION 2010 - EAU**

Monsieur le maire présente le compte de gestion 2010 de Madame le receveur de Neufchâtel-en-Bray. Il est conforme en tous points au compte administratif 2010 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte de gestion 2010 de Madame le Receveur de Neufchâtel-en-Bray.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°15/2011 **AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BP 2011 - EAU**

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2010 :

Section fonctionnement :

Pour l'année 2010, la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture de 47 929.87€, soit :

Excédent de l'année 2009 : 35 972.64€

Excédent de l'année 2010 : 11 957.23€

47 929.87€

Section d'investissement :

Pour l'année 2010, la section d'investissement dégage un résultat de clôture global de 7 427.83€, auquel il faut retirer les restes à réaliser en dépenses de 4 000€

Soit :

Excédent de l'année 2009 : 23 477.58€
Déficit de l'année 2010 : -16 049.75€
Restes à réaliser 2010 : - 4 000.00€
3 427.83€

Décide, de reprendre en report à nouveau, comptes :

- R002 (section fonctionnement) la somme de 47 929.87€
- R001 (section investissement) la somme de 3 427.83€

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°16/2011
BUDGET PRIMITIF 2011 - EAU

Monsieur le Maire présente le budget 2011 :

- volontairement en suréquilibre la section de fonctionnement, compte tenu du résultat reporté :
 - en dépenses : 13 530 €
 - en recettes : 52 250 €
 - en équilibre la section d'investissement, en dépenses et en recettes à 15 000 €, compte tenu du résultat reporté.
- Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent le budget primitif ainsi établi.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17/2011
COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Commune

Ce dernier présente :

✓ **Pour la section de fonctionnement**

- Recettes : 202 252.37€
- Dépenses : 122 923.42€

Soit un excédent de fonctionnement de 79 328.95€, auquel il faut ajouter l'excédent reporté 2009 de 325 839.96€, soit un excédent de clôture global de fonctionnement pour l'année 2010 de 405 168.91€

✓ **Pour la section d'investissement**

- Recettes : 76 407.10€
- Dépenses : 71 849.27€

Soit un excédent d'investissement pour l'année 2010 de 4 557.83€, auquel il faut ajouter l'excédent reporté 2009 de 36 205.48€, soit un excédent de clôture pour l'année 2010 de 40 763.31€.

Soit un excédent de clôture global 2010 en fonctionnement et en investissement de 445 932.22€.

Il faut également tenir compte des restes à réaliser fin 2010, d'un montant de 199 711€ en dépenses et 64 210€ en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte administratif 2010 de la commune ainsi établi.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°18/2011
COMPTE DE GESTION 2010 - Commune

Monsieur le maire présente le compte de gestion 2010 de Madame le receveur de Neufchâtel-en-Bray. Il est conforme en tous points au compte administratif 2010 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte de gestion 2010 de Madame le Receveur.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°19/2011
AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BP 2011 - Commune

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2010 :

Section fonctionnement :

Pour l'année 2010, la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture de 405 168.91€, soit :

Excédent de l'année 2009 : 325 839.96€

Excédent de l'année 2010 : 79 328.95€
405 168.91€

Section d'investissement :

La section d'investissement présente un résultat global de clôture 2010 excédentaire de 40 763.31€. Le solde des restes à réaliser est déficitaire de 135 501€. Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 94 737.69€, soit :

Résultat de clôture 2009 : +36 205.48€

Excédent de l'année 2010 : + 4 557.83€
+ 40 763.31€

Restes à réaliser :

- En dépenses : -199 711€

- En recettes : +64 210€
-135 501€

Soit un total déficitaire de 94 737.69€

Considérant l'excédent de fonctionnement de 405 168.91€,

Considérant le déficit d'investissement de 94 737.69€,

Il convient donc d'affecter une partie du résultat global de clôture de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et donc :

Décide,

1. D'affecter la somme de 94 737.69€ à la section d'investissement au crédit du compte 1068,
2. De reprendre en report à nouveau section fonctionnement au crédit du compte R002 la somme de 310 431.22€

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°20/2011
BUDGET PRIMITIF 2011 - Commune

Monsieur le Maire présente le budget 2011 en suréquilibre, et c'est à l'unanimité que les membres du conseil votent :

- volontairement en suréquilibre la section de fonctionnement, compte tenu du résultat reporté :
- en dépenses : 296 000 €
- en recettes : 504 000 €
- en équilibre la section d'investissement, en dépenses et en recettes à 360 000 €, compte tenu du résultat reporté

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent le budget primitif ainsi établi.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°21/2011
Taux imposition 2011 des taxes directes locales

La redistribution des impôts locaux entre le département, la région et la commune et les communautés de communes conduit à recalculer les taux de cotisation foncière des entreprises, de taxe d'habitation et de taxe foncière non bâtie votés en 2010. Si le conseil municipal souhaite de ne pas modifier les taux des impôts locaux par rapport à 2010, ce sont les taux de référence qu'il conviendra de voter en 2011 et non les taux votés en 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas changer le taux des taxes locales pour l'année 2011, et vote les taux de référence suivants :

- Taxe d'habitation 14.33 %
- Taxe foncière bâtie : 15.33 %
- Taxe foncière non bâtie : 30.61 %
- Taxe professionnelle : seconde composante : 16.51 %

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°22/2011
SUBVENTION CLUB DES CHEVEUX D'ARGENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de verser comme chaque année une subvention d'un montant de 200 euros au Club des cheveux d'argent de Bures-en-Bray pour l'année 2011.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°23/2011 DEMANDE DE SUBVENTIONS 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas subventionner :

- Fonds d'aide aux jeunes 2011
- France Adot 76
- Restau du coeur

DÉLIBÉRATION N°24/2011 PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que toutes les participations aux syndicats seront inscrites au Budget Primitif 2011 de la commune de Bures-en-Bray.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°25/2011 CONVENTION CONTRÔLE TECHNIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte la proposition de Qualiconsult pour le contrôle technique de l'extension de la salle polyvalente (local réserve sous vide sanitaires), pour un montant d'honoraires de 1840€ Hors Taxes et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION N°26/2011 MOBILIER NOUVELLE MAIRIE

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif de la liste du matériel et les petits travaux supplémentaires à faire dans la nouvelle mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'achat de mobilier (tables, chaises, caissons, armoire, présentoir, poubelle, horloges...) et les travaux supplémentaires (volets roulants, étagères dans le local d'archives, pose de serrures sur les portes de placards...), pour un montant estimatif de 10 000€ TTC.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°27/2011 VÉOLIA : TARIF POUR FACTURATION DE L'EAU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas changer le tarif de l'eau pour la période d'abonnement du 01/06/2011 au 30/11/2011 et pour la période de consommation du 01/12/2010 au 31/05/2011.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Sapeurs-Pompiers** : La destruction des nids d'insectes ne sera plus assurée par les sapeurs-pompiers sauf cas d'urgence, mais il faudra maintenant faire appel à des entreprises privées et le service sera payant pour les particuliers.
- **Fleurs 2011** : Le concours des maisons fleuries aura lieu en 2011
- **Trous** sur la route : ils seront rebouchés
- **Local pour le comité des fêtes** : il est demandé un local afin de stocker le matériel du comité des fêtes. Une solution reste à trouver.
- **Appentis sur l'Avenue Verte** : celui-ci se détériore. Il est proposé d'en informer le Conseil Général

La séance est levée à 23 heures